



Réunion ministérielle de l'Union pour la Méditerranée à Paris: Marche arrière sur les droits de femmes

Paris, 12 septembre 2013- La PFNG et le REMDH se réjouissent que la troisième réunion ministérielle de l'UpM convoquée à Paris le 12 septembre 2013 soit consacrée aux droits des femmes en méditerranée. Ayant réuni à Bruxelles les 3 et 4 septembre 2013, 85 organisations représentatives de la société civile du sud-est et du nord de la méditerranée, le REMDH et la PFNG ont pu présenter à la conférence ministérielle les recommandations issues du séminaire.

La PFNG et le REMDH ont pris aussi connaissance de la déclaration de la conférence ministérielle.

Ils saluent l'intérêt porté aux droits des femmes dans cette région du monde, en particulier en ce qui concerne l'égalité des genres et une égale participation à la vie politique, économique, sociale et culturelle.

Ils partagent la volonté de lutter contre les stéréotypes et les violences faites aux femmes et l'inscription de cette démarche dans le prolongement des plans d'Istanbul et de Marrakech.

Toutefois, le REMDH et la PFNG regrettent que ces déclarations ne soient pas accompagnées de mesures concrètes qui engagent tous les participants à la Conférence.

Ils déplorent que la déclaration finale de la conférence omettent de rappeler que les traités internationaux, notamment la CEDAW, doivent prévaloir sur les législations nationales et qu'il est absolument nécessaire de modifier les textes constitutionnels en ce sens et en faveur de l'inscription de l'égalité hommes/femmes.

Ils regrettent que la déclaration finale de la conférence ne conduise pas tous les pays membres de l'UpM à lever toutes les réserves actuellement existantes à l'égard de la CEDAW.

La PFNG et le REMDH constatent l'absence d'un mécanisme de suivi réel de la situation des femmes en méditerranée et doutent que la simple labellisation par l'UpM de tel ou tel projet puisse se substituer à un observatoire indépendant.

Enfin, le REMDH et la PFNG soulignent avec force que les droits des femmes ne sauraient être respectés et progresser sans un contexte démocratique et avec l'aide d'une société civile indépendante et autonome.

L'absence d'obligations souscrites sur ce point parmi les participants, comme l'objet même de l'UpM, ne peuvent qu'inquiéter et constituent un recul par rapport aux engagements antérieurs souscrits à Istanbul et Marrakech.

Pour plus d'informations contactez:

Hayet Zeghiche, hze@euromedrights.net, Tel. + 32 488 08 00 41